

Délibération du conseil municipal du 28 avril 2026

L'an deux mil vingt-six le 28 avril à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : Mesdames FERET Béatrice, STALIN Samya, LETAILLEUR Catherine, JACQUES Valérie, BOUXIN Christine, Messieurs CAHAGNE Dominique, BRIDONNEAU Alain, HALLER Dylan, METOT Fabrice, FOURE Cyrille, LEBEL Jean-Claude.

Pouvoir : Madame LETAILLEUR Catherine à CAHAGNE Dominique

Nombre de membres :

en exercice 11

présents 10

votants 11

Secrétaire de séance : BRIDONNEAU Alain

ELEMENTS A FAIRE FIGURER DANS LA DELIBERATION DESIGNANT LES REPRESENTANTS D'UNE COLLECTIVITE TERRITORIALE OU D'UN GROUPEMENT DE COLLECTIVITES TERRITORIALES AU COMITE DE PILOTAGE D'UN SITE NATURA 2000, POUR EXEMPLE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L414-2 du Code de l'Environnement,

OBJET : Désignation de deux représentants (titulaire et suppléant) au comité de pilotage du site Natura 2000 FR2300145 « Forêt de Lyons »

La loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, a notamment conduit à la décentralisation partielle de Natura 2000. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, les Régions assurent l'autorité administrative des sites exclusivement terrestres.

Le comité de pilotage du site FR2300145 « Forêt de Lyons » est amené à se réunir dans les

prochains mois. En tant que membre du comité de pilotage, un représentant de la commune de Ménesqueville et un suppléant doivent être désignés, par délibération, fin de pouvoir y siéger.

Ce mandat permet au représentant de la collectivité, le cas échéant, de présenter sa candidature *intuitu personae* à la présidence du comité de pilotage, ou celle de la collectivité à la maîtrise d'ouvrage du site Natura 2000, et de participer aux votes.

Ainsi, il est proposé de désigner un titulaire et un suppléant pour siéger au comité de pilotage du site Natura 2000 « Forêt de Lyons ».

Après en avoir délibéré, le conseil municipal

- désigne pour siéger au sein du comité de pilotage du site « Forêt de Lyons »,
 - o en tant que titulaire : Béatrice FERET
 - o en tant que suppléant: Dominique CAHAGNE ;
- autorise le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré,

Le 07 mai 2026

Secrétaire de Séance,
Alain BRIDONNEAU



Le Maire,
Dominique CAHAGNE

